

comme le nôtre exige aussi des gouvernements provinciaux forts, que nous avons adopté une attitude qui exigeait que notre constitution et les ententes constitutionnelles soient souples. Notre politique nécessitait aussi de la part d'Ottawa et des gouvernements provinciaux une bonne volonté de conclure des ententes et des accords différents avec Québec, en particulier, s'il y a lieu pour réaliser des progrès et, à vrai dire, avec d'autres provinces si la situation rend souhaitable une telle solution.

Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que c'est toujours notre position. Certains membres de mon parti, au cours des dernières élections et à d'autres moments, ont été plus loin que moi à cet égard. Il y a des divergences d'opinions dans notre parti comme dans celui du premier ministre et du chef de l'opposition (M. Stanfield) et on peut dire aussi bien d'un pays que d'un parti que sans divergences d'opinions il est mort et, sans conflit interne, il s'éteint. Mais notre parti, comme tel, ne renonce pas à la prise de position qu'il a exposée aux Canadiens: si l'on insiste pour que toutes les provinces soient toujours mises sur le même pied, le Canada pourrait très bien en être réduit à l'immobilisme c'est-à-dire, dans certains cas, se trouver dans l'impossibilité d'aller de l'avant.

Si neuf provinces consentent à partager un programme avec Ottawa et qu'une dixième, pour de bonnes raisons, ne voie pas l'utilité d'en faire partie, ce serait à nos yeux contraindre le Canada à l'immobilisme que de refuser de recourir à des dispositions comportant la souplesse exigée par les circonstances. Je rappelle à la Chambre que c'est ce que nous avons fait dans le cas du régime de pensions du Canada. Nous avons un régime de pensions pour le Canada et un régime de pensions pour le Québec. Chacun des Canadiens bénéficie d'un régime de pensions et personne ne s'en trouve plus mal. Si nous avions refusé d'en venir à cette entente, aucun Canadien ne bénéficierait actuellement d'un régime de pensions, ce qui était bien le résultat le moins souhaitable possible.

Je voudrais traiter d'un autre point, qui n'a été mentionné ni dans le document déposé par le gouvernement fédéral, ni dans aucune des remarques des premiers ministres à la conférence qui s'est terminée mercredi dernier. Sans vouloir m'engager dans une controverse idéologique, je signale, comme un fait avéré selon moi, qu'il est impossible de nos jours de gouverner sans recourir, dans une large mesure, à une planification équitable et pratique à tous les paliers de gouvernement. Il est impossible de gouverner le Canada si le

[M. Lewis.]

gouvernement fédéral dresse seul son programme et que chaque gouvernement provincial fait de même, sans tenir compte des programmes des autres paliers de gouvernement.

L'une des exigences impérieuses de la nouvelle constitution consiste, selon moi, à établir dans le document un mécanisme de consultation et de planification qui engloberait les onze gouvernements du pays. Je vous signale, monsieur l'Orateur, que le ministre des Finances (M. Benson) ne peut absolument pas appliquer une politique fiscale rationnelle au pays si la moitié des revenus sont perçus et la moitié des capitaux dépensés par les gouvernements provinciaux et les gouvernements municipaux. Le gouverneur de la Banque du Canada ne peut pas établir une politique monétaire utile avec l'appui du ministre des Finances (M. Benson), si, à chaque palier le gouvernement et indépendamment les uns des autres, on s'aventure sur le marché comme on le veut bien, quand on le veut bien et sans connaître l'effet global sur la politique monétaire à quelque moment précis.

• (2.30 p.m.)

La prochaine étape à franchir pour une fédération qui veut servir la nation, c'est d'insérer dans la constitution une disposition créant des rouages permanents de consultation et de planification en matière d'économie et de services. A l'occasion, les pourparlers ne déboucheront pas sur un accord, je m'en rends bien compte, et la constitution devra parer aux résultats de désaccords possibles, mais très souvent, le plus souvent j'ose l'espérer, il y aura accord et toutes les régions du pays participeront alors à un programme national dont les fins et les objectifs sont d'envergure nationale.

Notre parti veut absolument que le Canada parle au monde en deux langues officielles mais d'une seule voix. Selon nous, la constitution doit garantir ce caractère indispensable du pays dans le concert des nations, mais j'estime que l'affirmer ne suffit pas. Notre nouvelle constitution devra également offrir une solution viable au problème véritable quant au rôle que les gouvernements provinciaux peuvent jouer dans les domaines internationaux qui relèvent de leur compétence provinciale. Il ne suffit pas seulement d'insister pour que le Canada puisse se faire entendre quelque part.

Si l'organisme s'occupe de questions ouvrières, comme l'OIT, ou de questions d'instruction publique, de rénovation urbaine, de logement et d'autres du genre—questions qui, en ce moment, relèvent exclusivement de la compétence provinciale, et peuvent continuer